

Fais bouger tes idées - 13 à 25 ans

Dispositif partenarial département de la Somme

SOUTIEN AUX PROJETS JEUNES

Préambule

«Fais bouger tes idées» est un dispositif départemental qui a pour objectif de susciter, soutenir, développer et faire connaître la capacité d'initiative des jeunes de 13 à 25 ans résidents du département de la Somme dans tous les domaines.

Il est issu d'une réflexion partenariale dans le cadre du Schéma départemental des services aux Familles de la Somme.

Il apporte une aide à la première initiative à fort caractère de proximité, favorisant des actions d'animation locale et de cohésion sociale sur toute thématique jugée pertinente.

Cette action propose aux candidats un accompagnement technique et pédagogique, une aide financière ainsi qu'une valorisation dans le respect des principes figurant au règlement ci-après.

En résumé :

- > Appel à projets visant à soutenir les idées des jeunes de la Somme ;
- > Soutien technique proposé pour transformer l'idée en projet concret ;
- > Seuls les projets collectifs et ayant une dimension citoyenne, de défi pour soi, d'utilité social ou d'impact local seront retenus ;
- > Soutien financier pour la réalisation des projets jusqu'à 2.000€ par projet ;
- > Soutien financier limité à 80% des dépenses prévues ;

ARTICLE 1 : Les critères de recevabilité du projet

- > les porteurs du projet doivent être âgés de 13 à 25 ans ;
- > les porteurs du projet doivent être domiciliés dans la Somme ;
- > les porteurs du projet doivent être organisés dans le cadre d'une association loi de 1901, ou être regroupés et labellisés par le dispositif junior association, ou être accompagnés d'une structure partenaire ;
- > les porteurs de projet mineurs doivent présenter une autorisation parentale ;
- > le projet doit présenter un caractère d'intérêt général ou collectif ;
- > le projet doit présenter un caractère de défi pour soi, d'utilité sociale ou d'impact local ;
- > les dépenses présentées ne doivent pas avoir été engagées avant la décision de soutien financier du présent appel à projets ;
- > le projet doit être réalisable d'un point de vue technique et financier.

Cas d'exclusion : les projets inscrits dans un cursus scolaire, universitaire ou y concourant à titre obligatoire ou optionnel, les projets de formation, d'études ou de recherche, les projets de vacances à titre personnel et de consommation d'activités, les projets de participation à des compétitions, à des raids, à des expéditions, à des séjours linguistiques ainsi que les projets de création d'activité économique.

A noter que les associations étudiantes ne sont pas exclues du présent appel à projets, à partir du moment où le projet défendu respecte les critères d'engagement local.

L'association désignée ou la structure référente peut s'adresser au réseau de soutien et d'accompagnement identifié ci-après pour tout renseignement ou appui facultatif :

- > Réseau Point Info Jeune /Centre Régional d'Information Jeunesse Hauts-de-France
- > Les structures bénéficiant de l'agrément "Centre social" ou "Espace de vie sociale"
- > Les structures bénéficiant de l'agrément PS jeunes
- > Maison des adolescents (Amiens, Abbeville, Montdidier)
- > Les fédérations d'éducation populaires partenaires : UFCV, CEMEA, PEP80, Ligue de l'enseignement
- > Réseau UDAF
- > Structures labellisées Guid'Asso

Le lien suivant permet de consulter les coordonnées des structures volontaires :

<https://padlet.com/fcsaisne/ressources-pour-appel-projet-fais-bouger-tes-idees-ou23xtbdtq8u97p5>

ARTICLE 2 : Pièces justificatives à fournir et transmission du dossier de candidature

Le dossier présenté doit contenir tout document permettant d'attester des éléments cités en article 1, et doit donc de manière non exhaustive contenir les pièces suivantes :

- Photocopie de cartes d'identité des porteurs du projet ;
- Justificatifs de domicile ou d'hébergement des porteurs du projet ;
- Statuts de l'association loi 1901 ou de la structure partenaire accompagnatrice, ainsi que RIB, SIRET/SIREN et le récépissé de déclaration en préfecture ;
- Autorisation parentale des porteurs de projet mineurs ; pour les mineurs de 16 à 18 ans l'association ou la structure porteuse s'engage à prévenir les parents ;
- La maquette de réponse à l'appel à projet complétée et signée par l'association porteuse et/ou la structure partenaire ;
- Budget prévisionnel du projet à l'équilibre faisant mention de l'aide financière sollicitée lors du présent appel à projet ;
- L'engagement contractuel signé par les parties prenantes au projet.

Le dossier de candidature doit être transmis par voie numérique uniquement à :
faisbougertesidees@caf80.caf.fr

Au plus tard le : se référer au lien suivant pour consulter les dates des commissions à venir (une commission tous les deux mois hors période estivale) :

<https://padlet.com/fcsaisne/ressources-pour-appel-projet-fais-bouger-tes-idees-ou23xtbdtq8u97p5>

ARTICLE 3 : L'accompagnement financier proposé dans le cadre de l'appel à projets

Seules les dépenses réalisées après l'accord de subvention et ayant un lien direct avec le projet seront considérées. Sont exclues les dépenses de fonctionnement des structures accompagnatrices.

L'aide financière accordée pourra aller jusqu'à 80% des dépenses subventionnables, dans la limite de 2000€ par projet.

Si accord de subvention, le paiement de l'aide est assuré par les partenaires financeurs membres du comité SDSF jeunesse et ce au maximum deux mois après la date de décision et en un seul versement.

ARTICLE 4 : L'instruction du dossier par le réseau SDSF Jeunesse Somme

Sous peine d'être irrecevables, les dossiers présentés doivent être dûment complétés et rédigés sur le formulaire type remis par un membre du comité SDSF jeunesse ou par le réseau d'appui local.

A réception du dossier finalisé et complet remis par les porteurs du projet, un temps d'échanges sera organisé qui permettra au réseau SDSF de se prononcer sur l'octroi d'une subvention.

Les porteurs du projet doivent venir présenter personnellement leur projet devant les membres du comité SDSF de la Somme. Le comité peut décider d'attribuer ou non des fonds au projet présenté, et moduler son niveau d'accompagnement.

Les mineurs devront être impérativement accompagnés de leur représentant légal ou du référent majeur de la structure accompagnatrice.

La présentation du projet peut se faire sous le format le plus adapté jugé par les porteurs du projet :

> **Présentation Orale** : Discours ou exposé devant le comité SDSF ; Utilisation de supports visuels tels que des diapositives PowerPoint ou des affiches pour accompagner la présentation ;

> **Vidéo de Présentation** : Enregistrement vidéo où le projet est présenté par les porteurs de projet et contextualisé ; Utilisation de séquences vidéo pour montrer le travail déjà accompli ou pour illustrer l'impact prévu du projet ;

> **Poster/Présentation Visuelle** : Création d'un poster ou d'une affiche décrivant le projet ; Utilisation de graphiques, de schémas et d'images pour expliquer le concept et l'impact du projet ;

> **Démo/Prototype** :

Présentation d'un prototype ou d'une démonstration du projet en action ;

> **Atelier Interactif** :

Organisation d'un atelier où les jeunes invitent les membres du comité à participer à une activité liée au projet ;

> **Rapport Écrit** (en amont du temps d'échanges et en complément de la maquette de candidature)

Peut être accompagné d'illustrations, de données chiffrées et d'exemples concrets pour appuyer la description du projet.

Cette présentation doit permettre de :

> **Comprendre l'origine du projet**

Quel est le problème ou le besoin que le projet vise à résoudre ou à adresser ?
Qu'est-ce qui a motivé la création de ce projet ?

> **Mesurer les conséquences attendues du projet**

En quoi le projet contribuera-t-il à résoudre le problème ou à répondre au besoin identifié ?

> **Démontrer le besoin financier pour parvenir à la réalisation du projet**

Quel est le budget global du projet ?
Comment les fonds seront-ils utilisés ?
Y a-t-il d'autres sources de financement ou des partenariats déjà établis ou prévus ?

> **Mesurer l'organisation nécessaire pour assurer la conduite du projet**

Quelles sont les étapes clés ou les activités nécessaires pour mettre en œuvre le projet ?
Qui seront les principaux acteurs impliqués dans sa réalisation ?
Quels sont les besoins en termes de ressources humaines, matérielles et logistiques ?

> **Prévoir le suivi du projet jusqu'à sa concrétisation**

Comment le projet sera-t-il évalué et suivi tout au long de sa mise en œuvre ?
Quels seront les indicateurs de succès ou de performance utilisés ?
Qui sera responsable de la gestion et du suivi du projet après sa mise en œuvre ?

Le comité SDSF apprécie le projet selon les critères suivants :

> **Défi pour soi/parcours personnel** : appréciation du parcours du (des) jeune (s) en termes de savoirs, savoir-faire et de savoir-être,

> **Utilité sociale** : appréciation des incidences sociales du projet pour son auteur, pour les personnes touchées et pour la collectivité (insertion sociale et/ou professionnelle, solidarité, dialogue interculturel ou intergénérationnel, citoyenneté active, amélioration de l'image des jeunes),

> **Impact local** : appréciation des retombées du projet sur l'environnement local,

- > **Faisabilité** : appréciation des conditions techniques, administratives, juridiques, financières de réalisation du projet,
- > **Innovation** : innovation sociale ou des besoins non satisfaits ou émergents ; publics touchés – bénéficiaires – et/ou impliqués – démarche participative-, créativité,
- > **Prolongement** : appréciation des développements potentiels du projet et de l'inscription dans la durée.

Le comité SDSF peut décider :

- > d'accorder une aide financière d'un montant maximum de 2 000 €
- > de reporter l'examen du projet à une session ultérieure pour complément d'informations ;
- > de ne pas soutenir le projet présenté.

La décision est notifiée par écrit à l'association porteuse du projet ou à la structure référente, dans les 15 jours qui suivent la tenue de la rencontre.

ARTICLE 5 : L'engagement contractuel pour les lauréats

Les porteurs de projets signent un engagement contractuel qui porte sur :

- > L'utilisation effective de l'aide,
- > La présentation par écrit d'un compte rendu d'activité, y compris financier,
- > L'utilisation de la signature graphique SDSF (logos)
- > La participation aux actions de communication organisées dans le cadre du programme : télévision, radio, Internet, presse écrite, SMS...

Le projet doit être réalisé dans un délai d'un an à compter de la notification écrite d'attribution de la bourse, sauf cas de force majeure dûment justifié auprès du comité jeunesse SDSF.

Après la réalisation finale du projet, le lauréat doit remettre au correspondant départemental le rapport d'activité, y compris financier. Il s'engage à informer le correspondant des étapes de réalisation de son projet et à lui signaler tout changement dans sa situation, notamment ses coordonnées ainsi que toute difficulté éventuellement rencontrée.

En cas d'abandon total ou partiel du projet, les partenaires financeurs qui ont assuré le paiement peuvent demander la restitution de la bourse attribuée par toute voie de droit, déduction faite, le cas échéant, des frais engagés et dûment justifiés sur présentation de factures.

ARTICLE 6 : Données personnelles des candidats

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Caf de la Somme pour instruction des demandes de financement dans le cadre du présent appel à projets.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : membres du comité SDSF Jeunesse de la Somme.

Les données sont conservées jusqu'à la fin de la phase évaluative des projets instruits.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données ; vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

ARTICLE 7 : Informations juridiques

Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par le comité jeunesse SDSF.

La loi applicable au présent règlement est la loi française. Tout différend né à l'occasion de ce dispositif fera l'objet d'un recours gracieux. A défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes.

Appel à projet jeunesse Fais bouger tes idées

Dispositif partenarial département de la Somme SOUTIEN AUX PROJETS JEUNES

Nom de l'association ou de la structure référente du projet :

Nom et prénom de son représentant :

Adresse mail

Téléphone

Titre du projet présenté dans le cadre du dispositif "Fais bouger tes idées" :

Année de promotion

Le porteur de projet reconnaît avoir pris connaissance et accepter le règlement du dispositif.

Je, soussigné, en ma qualité porteur de projet, m'engage :

- à affecter l'intégralité du versement correspondant à la bourse obtenue à la réalisation du projet retenu,
- à fournir toute garantie de transparence sur la gestion financière de ce projet notamment en tenant une comptabilité spécifiquement attachée à sa réalisation,
- à conclure la réalisation du projet dans l'année qui suit la notification écrite de l'attribution du prix, sauf cas de force majeure dûment notifié au correspondant départemental avant l'extinction de ce délai,
- à remettre un rapport d'activité y compris financier dans les six mois suivant la réalisation du projet,
- à faire remonter toute information importante impactante pour le projet, notamment en indiquant tout changement de coordonnées ou de situation ou toute difficulté qui pourrait remettre en cause la réalisation, en tout ou partie du projet retenu,
- à restituer au réseau SDSF Jeunesse, en cas d'abandon total ou partiel du projet, le montant de la bourse, déduction faite des frais engagés et dûment justifiés,
- à utiliser les logos de l'appel à projets SDSF Jeunesse, et à mettre en valeur sa qualité de bénéficiaire lors de toutes les manifestations de communication liées au projet ;

Je déclare sur l'honneur avoir respecté les règles de la propriété intellectuelle et les usages professionnels dans le cadre de la création de mes œuvres.

Je reconnais que les présentes autorisations et cession sont accordées à titre gracieux pour une période de cinq ans à compter de la signature du présent engagement pour prendre effet dans le monde entier, en contrepartie l'aide financière qui m'a été versée et de l'aide logistique dont j'ai bénéficié pour l'élaboration de mon projet et de sa promotion à l'échelle nationale. En conséquence, je renonce à toute demande ultérieure de rémunération.

Cette autorisation et cette cession sont soumises au droit français et compétence exclusive est reconnue aux tribunaux français en cas de litige.

Il peut mobiliser des aides en conseil, en formation ou en logistique nécessaires à la réalisation du projet.

Fait à

Le

Signature

MAQUETTE REPONSE

Listez les noms prénoms, date de naissance, adresses mail et telephone portable des porteurs du projet :

Nom prénom du référent accompagnant :

Adresse email :

Numéro de téléphone :

Adresse postale de l'association loi 1901 :

Adresse postale de la structure accompagnante :

Je souhaite réaliser un projet dans le domaine de :

Nom du projet :

Territoire concerné :

Date de réalisation du projet estimée :

Descriptif du projet :

Comment est née cette idée ? Pourquoi faire ce projet, quel est le but à atteindre ? Comment l'atteindre, avec quelles actions ? Avec qui ? Quelles sont les pistes de financement autre que cet appel à projets ? Quel sera son impact ? Sera-t-il répétable ?

Décrire les étapes ou les activités concrètes que vous allez entreprendre pour mettre en œuvre le projet, les partenariats à solliciter... Inclure un calendrier prévisionnel.



Budget : Présenter un budget prévisionnel qui détaille les dépenses prévues pour chaque aspect du projet, ainsi que les sources de financement ou les ressources disponibles ou à aller chercher.

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Achat		Ventes	
Achat de fourniture		Ventes de bien	
Achat d'équipement		Ventes de services	
Prestation de services		Subventions et dons (notez le nom de l'organisme :)	
Services extérieurs			
Locations d'équipements			
Location d'espaces			
Frais d'assurance			
Autres services			
Frais de déplacement			
Frais de communication			
Frais administratifs		Fonds propres	
Rémunération de personnel			
Total des dépenses		Total des recettes	
		Soldes	

Financement demandé : Préciser le montant de financement demandé pour soutenir le projet dans le cadre de cet appel à projets. Il doit apparaître dans le budget prévisionnel ci-avant. Expliquer comment ces fonds seront utilisés.

Comment comptez-vous communiquer sur votre projet, le faire connaître ?

Evaluation : Indiquer comment vous évalueriez les progrès et les résultats du projet tout au long de sa réalisation

Annexe : Inclure toute documentation supplémentaire pertinente, telle que des photos, des plans, des lettres de soutien de partenaires, etc.

Si pertinent, pour la structure accompagnatrice :

Accompagnement méthodologique (aide au montage de projet, aide à la recherche de partenaires, aide spécifique portant sur la thématique du projet).

Soutien financier (montant de la subvention demandée)

Soutien matériel

Communication du projet

Mise à disposition d'un espace pour la réalisation du projet

Autres

Si autres, précisez :

Autorisation parentale FAIS BOUGER TES IDÉES

Je soussigné :

Nom

Prénom

Adresse

Code Postal

Ville

Pays

Tel

Mail

demeurant (père mère, tuteur, tutrice..)

de l'adolescent

né.e le

et disposant de l'autorité parentale sur cet adolescent, autorise ce dernier à participer à toutes actions menées dans le cadre du projet Fais Bouger Tes Idées.

Cette autorisation est valable pour une durée de 2 ans à compte de ce jour.

Fait à

Le

Signature